



Comité consultatif gouvernemental (GAC)

Durban, 18 juillet 2013

Communiqué du GAC - Durban, Afrique du Sud¹

I. Introduction

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Durban, Afrique du sud, pendant la semaine du 13 juillet 2013. 59 membres du GAC et 4 observateurs ont assisté aux réunions. Le GAC remercie vivement l'hôte local, .zadna, pour son soutien.

II. Activités au sein des regroupements

1. Présentation du Groupe de registre des TLD géographiques

Le GAC s'est réuni avec le groupe de registre des TLD géographique et a reçues informations sur les origines, les valeurs, et la mission de l'organisation ainsi que sur ses préoccupations.

2. Réunion avec la deuxième équipe de révision de la responsabilité et la transparence (ATRT 2)

Le GAC s'est réuni avec l'ATRT 2 et a discuté des attentes et de priorités. Le GAC a encouragé l'ATRT2 à donner des conseils sur l'amélioration de la responsabilité et de la transparence dans les rapports concernant les opérations financières de l'ICANN. L'ATRT2 a été invité à donner des conseils sur la façon d'améliorer la sensibilisation et la participation active, notamment des pays en développement. Une large participation des parties prenantes de toutes les régions est essentielle pour la légitimité de l'ICANN et le modèle multipartite. Le GAC a également invité l'ATRT 2 à donner des conseils visant à améliorer le GAC et la transparence de ses réunions, et à mieux expliquer et justifier la pertinence des avis du GAC. L'ATRT2 a

¹ Pour accéder aux avis du GAC précédents, que ce soit sur les mêmes thèmes ou sur d'autres sujets, les derniers communiqués du GAC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings> et d'autres communiqués du GAC plus anciens sont disponibles à l'adresse : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

invité les membres individuels du GAC à faire part de leurs contributions par écrit à l'équipe de révision.

3. Réunion avec l'organisation de soutien des noms génériques (*Generic Names Supporting Organization - GNSO*)

Le GAC a rencontré le GNSO et a échangé des points de vue sur les travaux d'élaboration des politiques clés dans la GNSO, y compris un processus de développement continu des politiques (PDP) concernant la protection des noms et acronymes des OIG et des OING. Un échange a porté sur les possibilités du GAC à s'engager plus en amont dans les processus d'élaboration des politiques de la GNSO.

4. Réunion avec le comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

Le GAC a rencontré le SSAC et a reçu une mise à jour sur les travaux récents du SSAC en matière de collisions d'espace de noms, de certificats de noms internes et de domaines sans point, et les deux organismes ont échangé leurs points de vues sur les préoccupations qui en découlent.

5. Réunion avec l'organisation de soutien aux politiques de code de pays (*Country Code Names Supporting Organization - ccNSO*)

Le GAC a rencontré la ccNSO et a reçu des informations sur le développement de la politique conclu récemment concernant les ccTLD d'IDN, la modification de la procédure accélérée IDN avec la création d'un deuxième panel et le cadre de travail d'interprétation. Le GAC et la ccNSO ont également discuté de la manière d'améliorer le dialogue à venir entre le GAC et la ccNSO.

6. Réunion avec le comité consultatif At-Large (*At-Large Advisory Committee - ALAC*)

Le GAC a rencontré l'ALAC qui a présenté une introduction de l'organisation, des processus ascendants d'ALAC et de ses contributions, et des objections formelles d'ALAC à certaines demandes de candidature aux nouveaux gTLD. L'ALAC a exprimé ses préoccupations concernant les questions sur les domaines sans point et les collisions de noms de domaine et il a exprimé son soutien aux déclarations récentes du SSAC. L'ALAC a également exprimé des préoccupations concernant le seuil élevé de la procédure de règlement des différends pour les engagements d'intérêt public (PIC), en particulier par rapport au niveau de préjudices mesurables requis pour déposer une plainte et à leur mise en œuvre.

7. Présentation de l'association de noms de domaine (*Domain Name Association - DNA*)

Le GAC a rencontré l'association de noms de domaine et a reçu des informations sur sa structure et ses objectifs.

8. Réunion avec les membres du groupe de travail d'experts sur le service d'annuaire des gTLD (EWG)

Le GAC a rencontré le groupe de travail d'experts (EWG) et a échangé des points de vue sur le modèle proposé par le groupe d'experts pour le service d'annuaire de prochaine génération en tant que successeur du service WHOIS. Le GAC a référencé ses principes WHOIS de 2007 et ses avis de Beijing en ce qui concerne les recommandations de l'équipe de révision du WHOIS, qui ont tous deux servi de base pour le travail de l'EWG. Le GAC a exprimé ses préoccupations au sujet des risques associés au stockage centralisé des données dans un référentiel situé dans une juridiction, et a soulevé une série de questions relatives à la structure et à l'accès du référentiel de données proposé y compris la sécurité, l'exactitude des données, la cohérence avec la législation nationale, l'accréditation d'utilisateurs de la base de données et la gouvernance de la vie privée. Le GAC se réjouit à l'idée de poursuivre la discussion de ces questions avec le groupe de travail à mesure que ses travaux progressent.

9. Présentation d'Architelos

Le GAC a assisté à une présentation portant sur le marché des TLD et son développement réalisée par Architelos, un cabinet conseil axé sur l'industrie des noms de domaine.

Le GAC remercie chaleureusement la GNSO, le SSAC, la ccNSO, et l'ALAC, ainsi que tous ceux au sein de l'ICANN qui ont contribué au dialogue avec le GAC à Durban.

III. Questions internes

1. Le 13 juillet, le GAC a tenu sa deuxième session de renforcement de capacités des membres actuels et nouveaux, qui comprenait une mise à jour présentée au GAC sur l'internationalisation et la stratégie de l'ICANN pour l'engagement dans la région Afrique.
2. Le GAC a accueilli Madagascar, la Namibie, São Tomé et Príncipe, le Swaziland et la Zambie en tant que membres du GAC.

3. Le président et les vice-présidents ont fait le point sur les progrès accomplis à Durban à l'égard de l'ACIG pour fournir un service de secrétariat au GAC.

IV. Avis du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN²

1. Nouveaux gTLD

1. Objections du GAC aux demandes de candidature spécifiques (réf. Communiqué de Beijing 1.c.)

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de l'ICANN de :

- i. Le GAC a atteint un consensus sur les avis d'objection du GAC conformément au module 3.1 partie I du guide de candidature sur les candidatures suivantes :³

1. la candidature pour .amazon (candidature numéro 1-1315-58086) et les IDN liés en japonais (candidature numéro 1-1318-83995) et en chinois (candidature numéro 1-1318-5591)
2. la candidature pour .thai (candidature numéro 1-2112-4478)

b. guangzhou (IDN en chinois), shenzhen (IDN en chinois), .spa et .yun

- i. Le GAC s'engage à laisser en suspens les candidatures ci-dessous et à les examiner de manière plus approfondie, et il **recommande au Conseil de l'ICANN :**

- i. de ne pas poursuivre au-delà de l'évaluation initiale tant que les parties concernées ne parviennent pas à un accord.

1. Les candidatures pour .spa (candidature numéro 1-1309-12524 et 1-1619-92115)
2. La candidature pour .yun (candidature numéro 1-1318-12524)
3. La candidature pour .guangzhou (IDN en chinois - candidature numéro 1-1121-22691)
4. La candidature pour .shenzhen (IDN en chinois - candidature numéro 1-1121-82863)

² Pour suivre l'historique et l'évolution des avis du GAC au Conseil, veuillez visiter le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

³ Module 3.1 : Le GAC recommande à l'unanimité à l'ICANN de refuser une candidature particulière. Cette recommandation donnera au Conseil de l'ICANN une forte présomption que la candidature ne devrait pas être approuvée.

2. .wine et .vin (réf. Communiqué de Beijing 1.c.)

a. Recommandation du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. Le GAC a examiné les deux chaînes .vin et .wine et en raison de la complexité de la question il n'a pas été en mesure de parvenir à une conclusion lors de cette réunion. En conséquence, le GAC a accepté de s'accorder un délai supplémentaire de 30 jours pour parvenir à une conclusion sur la question.

3. .date et .persiangulf (réf. Communiqué de Beijing 1.c.)

a. Le GAC a achevé l'examen des chaînes suivantes et ne s'oppose pas à leur procédure :

- i. .date (candidature numéro 1-1247-30301)
- ii. .persiangulf (candidature numéro 1-2128-55439)

4. .indians et .ram

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. Le GAC a pris note des préoccupations exprimées par le gouvernement de l'Inde de ne pas procéder avec les candidatures pour .indians et .ram.

5. Protection des acronymes des OIG

- a. Le GAC confirme l'avis donné lors des réunions de Toronto et de Beijing selon lequel le statut des OIG, qui sont dans une catégorie objectivement différente des autres titulaires de droit, justifie une protection spéciale de la part de l'ICANN. Les OIG effectuent d'importantes missions publiques mondiales avec des fonds publics et en tant que telles, leurs identifiants (à la fois leurs noms et leurs acronymes) nécessitent une protection préventive dans un DNS élargi.
- b. Le GAC considère que le Conseil de l'ICANN, à la suite de ses assurances précédentes, est prêt à mettre pleinement en œuvre les recommandations du GAC ; une question importante à finaliser est la mise en œuvre pratique et effective de la protection préventive permanente des acronymes OIG au deuxième niveau.
- c. Le GAC recommande au Conseil d'administration de l'ICANN :**
 - i. le GAC souhaite travailler avec les organisations

intergouvernementales et avec le comité du programme des nouveaux gTLD (NGPC) sur un mécanisme de neutralité des coûts complémentaires qui :

- a. fournirait une notification à une OIG si un registrant potentiel cherche à enregistrer un nom de domaine correspondant à l'acronyme d'une organisation intergouvernementale au deuxième niveau, donnant à l'OIG une possibilité raisonnable d'exprimer ses préoccupations, le cas échéant ; et
 - b. permettrait à un tiers indépendant d'examiner toute demande d'enregistrement, en cas de désaccord entre une OIG et un registrant potentiel.
- ii. Les protections initiales pour les acronymes des OIG confirmés par le NGPC lors de sa réunion du 2 juillet 2013 devraient rester en place jusqu'à ce que le dialogue entre le GAC, le NGPC et les représentants d'organisations intergouvernementales assurant la mise en œuvre de la protection préventive des acronymes des OIG au deuxième niveau soit terminé.

6. Protection des acronymes de la Croix-Rouge / Croissant rouge

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. Les mêmes mécanismes neutres de coûts complémentaires devront être élaborés (comme ci-dessus au point 4.c.i.) pour que la protection des acronymes d'organisations intergouvernementales soit aussi utilisée pour protéger les acronymes du Comité international de la Croix -Rouge (ICRC / CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge (IFRC / FICR).

7. Avis de sauvegarde de catégorie 1 :

- i. Le GAC a rencontré le NGPC pour discuter de la réponse du comité aux conseils du GAC contenus dans le communiqué de Beijing sur les sauvegardes qui devraient s'appliquer à la catégorie 1 des nouveaux gTLD.

Le GAC recommande au Conseil d'administration :

1. Le GAC poursuivra le dialogue avec le NGPC sur cette question.

8. Noms géographiques et candidatures communautaires

a. Noms géographiques

- i. Le GAC recommande que l'ICANN collabore avec le GAC pour améliorer, au cours des prochaines séries, le Guide de candidature à l'égard de la protection des termes ayant une signification nationale, culturelle, géographique et religieuse, en conformité avec les principes du GAC de 2007 sur les nouveaux gTLD .

b. Candidatures communautaires

- i. Le GAC réitère son avis exprimé dans le Communiqué de Beijing concernant le traitement préférentiel de toutes les demandes de candidatures qui jouissent d'un soutien démontrable de la communauté, et remarque les préoccupations de la communauté par rapport aux coûts élevés de la poursuite d'un processus communautaire d'opposition ainsi que le niveau d'exigence élevé de l'évaluation de la priorité à la communauté.
- ii. **En conséquence, le GAC recommande au Conseil d'administration de :**
 - a. Penser à mieux prendre en compte les points de vue de la communauté et améliorer les résultats pour les communautés, dans le cadre existant, indépendamment du fait que ces communautés aient utilisé les processus communautaires officiels de l'ICANN à ce jour.

9. Stabilité et sécurité du DNS

- a. Le GAC partage les inquiétudes en matière de stabilité et de sécurité soulevées par le SSAC concernant les certificats de noms internes et les domaines sans point. Le GAC demande au Conseil de l'ICANN de fournir une information écrite sur :
 - i. la façon dont l'ICANN considère ce conseil du SSAC en vue de sa mise en œuvre dès que possible. Le GAC pense que toutes ces analyses de stabilité et de sécurité devraient être rendues publiques avant la délégation des nouveaux gTLD.
 - ii. **Le GAC prie instamment le Conseil d'administration de l'ICANN :**
 - a. de considérer d'urgence les recommandations contenues dans le rapport du SSAC sur les domaines sans point (SAC053) et sur les certificats de nom interne (SAC057).

10. Accords de registre et de bureau d'enregistrement et conflits avec la loi

- a. Il a été noté que certaines dispositions de l'accord de registre et de l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement qui peuvent entrer en conflit avec la loi en vigueur dans certains pays, en particulier des lois concernant le respect de la vie privée, la rétention et la confidentialité des données, la collecte et le traitement des données. L'importance d'avoir des procédures adéquates pour éviter ces conflits a été soulignée.

V. Prochaine réunion

Le GAC se réunira pendant la 48e réunion de l'ICANN à Buenos Aires, Argentine.